

Afin d'être en adéquation avec les dispositions et exigences du RGPD, notre plateforme, hébergée en Europe, a été conçue et évolue en respectant deux principes clés :

Privacy by Design & Privacy by Default

La plateforme proposée par Roomee permet au Client de régler les fonctionnalités suivantes afin de remplir ses obligations en tant que Responsable du Traitement au sens du RGPD.

- L'ajout de sa propre Politique de confidentialité qui prévoit les conditions d'utilisation de la plateforme et des procédures, comme : les demandes d'exercice de droits.
- La possibilité d'activer une case à cocher pour recueillir le consentement.
- La maîtrise par les utilisateurs de leurs données personnelles (accès, rectification).
- La possibilité de pseudonymiser un utilisateur en conformité avec la politique de conservation des données qui relève de la responsabilité du client en tant que Responsable de traitement.
- Le dépôt de cookies techniques et fonctionnels uniquement, pour le bon fonctionnement de la plateforme.

Les détails de ces fonctionnalités sont décrits dans le présent document.

Les fonctionnalités de notre plateforme permettent au client de garder le contrôle sur les données personnelles de ses utilisateurs.

➔ Accessibilité et durée de conservation.

Des noms et prénoms

Accessibles par :

- Les utilisateurs de la plateforme appartenant au même groupe que la personne concernée, selon les répartitions effectuées par le responsable de traitement. Cette fonctionnalité repose sur un dispositif de communication et d'apprentissage collaboratif orientés vers un objectif d'échanges et de partage entre les utilisateurs en vue de l'amélioration des connaissances et de la communication interne.
- L'administrateur de la plateforme désigné par le responsable de traitement.
- Les équipes de support de Roomee pour la finalité exclusive des opérations de support.

Et ce jusqu'à :

- La désactivation du compte utilisateur par l'administrateur de la plateforme. A partir de la date de désactivation, les données ne sont plus accessibles que par celui-ci, qui peut les supprimer à sa convenance et selon la politique de conservation appliquée au sein de son organisation.

Les mots de passe

Accessibles par :

- L'utilisateur concerné uniquement. Ils sont chiffrés (BCRYPT).

Et ce jusqu'à :

- Jusqu'au moment de la suppression du compte utilisateur.

➔ **En cours de contrat, l'administrateur désigné par le client a également la possibilité de :**

Supprimer un utilisateur.

L'administrateur de la plateforme peut supprimer un utilisateur de la plateforme par une simple procédure.

Effet :

Les noms, prénoms, téléphone, adresse email et autres informations du compte utilisateur (organisation, fonction, photographie, linkedIn) ne sont plus visibles des autres utilisateurs.

L'utilisateur ne pourra plus se connecter à la plateforme. Les mots de passe chiffrés sont supprimés. Les données de l'utilisateur supprimées ne sont plus en base active.

Les données ne sont accessibles que par Roomee. Par conséquent, un compte supprimé ne peut être réactivé. Il est important de noter que supprimer un utilisateur ne supprimera pas ses messages, ses actualités, ses formations ou n'importe quel élément qu'il a créé sur la plateforme.

Modalités :

Afin de gérer la documentation de conformité, une fonctionnalité permet de télécharger un fichier actant de la date et heure de suppression du compte utilisateur.

Pseudonymiser un utilisateur

Les administrateurs plateforme peuvent, à leur initiative, pseudonymiser les données d'un utilisateur supprimé et selon les règles de la politique de conservation de données de son organisation.

Procédure

Les administrateurs plateforme peuvent effectuer la pseudonymisation manuellement.

Effet :

Cette action est irréversible.

Elle supprime définitivement la photo de profil et les données à caractère personnel du compte utilisateur.

Sur la plateforme, les nom, prénom, et adresse email de l'utilisateur sont remplacés par des chaînes de caractères aléatoires. Cela concerne notamment les messages postés sur la plateforme.

Les données statistiques sont conservées pour les besoins des statistiques globales de l'administrateur, mais ne sont plus reliées à une personne identifiée ou identifiable.

➔ **Mesures techniques**

Vous pouvez demander toutes les informations complémentaires à l'adresse:
contact@roomee.io

Nos mesures de sécurité - Avec l'aide de notre Responsable de la sécurité des systèmes d'information et de toute l'équipe, nous mettons en œuvre de solides mesures de sécurité pour protéger les données de nos clients :

Un aperçu de nos mesures de sécurité

- Chiffrement en transit et au repos.
- Pseudonymisation des données personnelles
- Hébergement principal et backup des données au sein des centres Google Cloud en Europe, certifié SOC2/3 et ISO/IEC 27701.

Pour plus de détails sur nos mesures de sécurité, veuillez consulter notre documentation technique.

➔ Dans un milieu numérique en constant développement, notre plateforme est susceptible d'être impactée par des évolutions législatives.

L'équipe Juridique et Conformité de Roomee est sous-traité par un cabinet d'avocat, chevronnée en matière de conformité.

Nous nous appuyons également sur :

- Des outils de veille juridique ;
- Une collaboration avec un réseau de cabinets d'avocats pour des expertises spécifiques ;

Bien que Roomee ne soit pas tenue d'assister ses clients pour la mise en œuvre de son obligation de transparence et d'information, la plateforme Roomee permet à ses clients de :

- Recueillir le consentement des utilisateurs à la collecte de leurs données via une case à cocher (opt-in) ;
- Satisfaire à son obligation de transparence, via la possibilité offerte lors de l'inscription de l'utilisateur de renvoyer vers la politique de confidentialité de son client.

➔ En pratique comment cela fonctionne-il ?

- L'administrateur de la plateforme, peut depuis les "**paramètres avancés**" de son espace privé insérer un document redirigeant l'utilisateur vers sa politique de confidentialité (ou tout document lui permettant de communiquer à l'utilisateur les mentions d'informations pertinentes)
- Le client peut choisir de cocher une case afin de recueillir explicitement le consentement de ses utilisateurs.

De ce fait, quand l'utilisateur est invité à rejoindre la plateforme, il reçoit une invitation par email qui l'invite à créer son compte:

- Il va pouvoir accéder et avoir lecture de la politique de confidentialité en cliquant sur le lien "Politique de confidentialité" dès sa 1ère connexion
- Il doit cocher la case (opt-in) selon laquelle il accepte le traitement de ses données par l'entité et sa politique de confidentialité.



A défaut de cocher la case, l'utilisateur ne pourra accéder à la plateforme: il serait réputé ne pas avoir reçu l'information nécessaire et son consentement ne serait pas recueilli dans les conditions fixées par le RGPD. Si l'utilisateur est présent sur la plateforme, c'est donc qu'il a nécessairement coché cette case.

A noter que l'utilisateur pourra de nouveau consulter la politique de confidentialité, **à tout moment**, en accédant aux réglages de son compte.

Il est invité à lire la politique de confidentialité de son employeur (ou de l'entité mettant la plateforme à sa disposition), il est informé de ses droits, de la collecte et de sa finalité et il l'accepte en cochant la case.